

**Nombre de membres****Séance du mardi 09 avril 2024****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 22 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Sébastien

**Présents :** 12

CHARRUYER

**Votants:** 13**Sont présents:** Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Anne-Sophie DEVIENNE, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO**Représentés:** Fabrice LEMONNIER**Excuses:** Céline ASTRIE**Absents:** Isadora DANJAU**Secrétaire de séance:** Didier VALAX

Heure ouverture séance:20h30

Nomination du secrétaire de séance : Didier VALAX

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 21/03/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un nouveau sujet sera ajouté à la discussion à l'ordre du jour de la séance. La validation pour l'attribution des travaux concernant le chemin de la Mouline est ajouté à l'ordre du jour

**Objet: Taux des taxes de la fiscalité locale 2024 - 2024 24***Vu la loi de finances pour 2020, portant notamment réforme fiscale,**Vu la nomenclature M57,**Vu l'état 1259 reçu,*

Monsieur le Maire rappelle les taux précédemment fixés :

|                                                | T a u x<br>référence<br>2023 | T a u x<br>référence<br>2024 | B a s e s<br>prévisionnelles<br>2023 | B a s e s<br>effectives<br>2023 | B a s e s<br>prévisionnelles<br>2024 |
|------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Taxe d'habitation (TH)                         | 11.13%                       | 11.13 %                      | 57 234                               | 74 104                          | 62 000                               |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) | 26.28 %                      | 26.28%                       | 616 462                              | 664 089                         | 694 400                              |
| Taxe sur les propriétés non bâties (TFNB)      | 37.28 %                      | 37.28%                       | 72 187                               | 75 542                          | 79 700                               |

Entendu cet exposé, le Conseil , à l'unanimité ,

- RECONDUIT les taux de fiscalité locale pour l'année 2024

tels que suivants

|           |         |    |
|-----------|---------|----|
| TFB.....  | 26.28%  |    |
| TFNB..... | 37.28%  | TH |
| .....     | 11.13 % |    |

## Objet: Budget primitif 2024 pour le budget principal - 2024 25

*Vu la nomenclature M57,  
Vu le compte administratif 2023,  
Vu l'affectation des résultats 2023 au budget 2024,*

Monsieur le Maire présente la proposition budgétaire 2024 ainsi résumée :

|                       | Fonctionnement     |                    | Investissement     |                    |
|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                       | Dépenses           | Recettes           | Dépenses           | Recettes           |
| Résultat reporté 2023 | 0 €                | 1 942 943.42 €     | 154 522.42€        | €                  |
| Prévu 2024            | 2 582 432 €        | 639 488.58 €       | 2 300 519.58€      | 2 455 042 €        |
| <b>Total</b>          | <b>2 582 432 €</b> | <b>2 582 432 €</b> | <b>2 455 042 €</b> | <b>2 455 042 €</b> |

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse, notamment les charges de gestion générale (énergie, entretien voirie) ainsi que les charges de personnel (stagiairisation d'un agent).

Les recettes de fonctionnement sont en baisse dû essentiellement par l'affectation du résultat du budget lotissement effectué sur 2023.

Les contributions fiscales sont en légère hausse

Les dotations devraient être en légère hausse.

Le résultat déficitaire à la section d'investissement de – 154 522. 42 € en 2023 est équilibré par l'excédent de fonctionnement capitalisé de 134 994.99 €

Un point est fait sur le tableau du personnel :

- Suppression d'un poste adjoint administratif à 17.50/35<sup>ème</sup> : la disponibilité de l'agent étant arrivée à l'échéance des 10 ans, celui-ci a démissionné de son poste.
- Suppression du poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

### Postes pour le budget 2024 :

- Poste adjoint administratif à 17.50/35<sup>ème</sup> (occupé par 1 agent titulaire en disponibilité). Non pourvu.
- Poste adjoint administratif pourvu par 1 agent en stagiairisation.
- Poste d'adjoint technique à 10/35<sup>ème</sup> (entretien bâtiments publics) : pourvu par 1 agent non-titulaire.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2024 tel que présenté.
- APPROUVE le tableau du personnel de la commune.
- AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles.

## Objet: Subventions aux associations 2024 - 2024 26

Vu la nomenclature M57,  
Vu le budget primitif 2024,  
Vu les demandes reçues par différentes associations du territoire,  
Vu la délibération 2020-52 du 08/10/2020 par laquelle le Conseil municipal fixe notamment les principes généraux d'attribution,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a fixé par délibération les principes généraux de subventions aux associations :

- Examen en commission d'action sociale,
- Dossier de candidature (dernier compte-rendu d'assemblée générale, avec rapport moral et financier, présentation de la destination de la subvention et objectif recherché, présentation du nombre d'adhérents ou de bénéficiaires de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions 2024 aux associations :

| Types                                               | Associations                                                 | 2023  | 2024  |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------|-------|
| Association municipale à vocation culturelle        | Comité des fêtes de Parisot                                  | 2450€ | 2450€ |
| Associations extra-municipales enfance              | Association Parents d'Elèves de Parisot-Peyrole              | 200€  | 200 € |
|                                                     | Association des parents d'élèves (Sauce autonome)            | 150€  | 150€  |
| Associations extra-municipales à vocation sociales  | Le Comité des anciens combattants                            | 50€   | 50 €  |
|                                                     | ADMR                                                         | 200€  | 200 € |
|                                                     | Amicale des Sapeurs-pompiers de Lisle-sur-Tarn               | 100€  | 100 € |
|                                                     | Aide et Assistance à Domicile en Pays Rabastinois (AADPR)    | 200€  | 200 € |
|                                                     | Génération Mouvements                                        | 150€  | 150 € |
| Associations extra-municipales à vocation sportive  | Association sportive Collège le Clézio UNSS Lisle –sur -Tarn | 150€  | 150 € |
| Associations départementales ou de portée nationale | Les Restos du Coeur                                          | 200€  | 200 € |
|                                                     | Paroles de femmes                                            | 200€  | 200 € |

Entendu cet exposé, le Conseil , à l'unanimité ,

- APPROUVE le principe d'attribution des montants des subventions aux associations 2024, tels que présentés.

Il est précisé que Mme PEZOUS Magali s'est abstenue de participer à la présente délibération du à son implication dans une des associations citées ci-dessus.

Objet: Accord de principe de versement d'une subvention d'équilibre pour la réhabilitation d'un bâtiment en 3 logements - 34 route du Pastel - 2024 27

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment situé 34 route du Pastel en 3 logements sociaux, Monsieur le Maire informe le Conseil de l'intention de céder cet immeuble à Habitat Social PACT 81 par la signature d'un bail emphytéotique de 20 ans.  
La commune versera à Habitat Social PACT 81 une subvention d'équilibre de 20 000 €.

Après en avoir débattu, le Conseil , à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention d'équilibre de 20 000€ à la SA UES Habitat Social PACT 81 pour permettre la réalisation de cette opération

A charge pour HSP81 de mobiliser tous les financements qui lui permettront de le réhabiliter en y créant 3 logements, de les rénover selon les normes en vigueur et de les louer en tant que logement social pendant toute la durée du bail.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chunary', written in a cursive style.

Objet: Travaux sur le chemin de la Mouline : Validation des travaux - 2024 28

Monsieur le Maire présente les travaux à réaliser sur le chemin de la Mouline dans le cadre du programme d'investissement des liaisons douces.

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise CREATP est retenu pour la réalisation des travaux.

Devis maîtrise d'œuvre : CREATP pour 8 545 € HT soit 10 254 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise CREATP pour la réalisation des travaux.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à visser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

Questions diverses :

-Epicerie: ouverture prévue en juin 2024

-Reunion No Bitume le 27 avril 2024 à la salle des fêtes

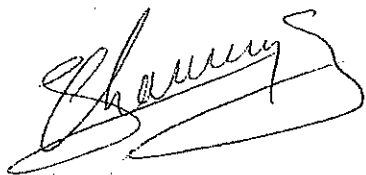
-Date Commission travaux: le mardi 16 avril à 18h30

-Date prochain conseil: le jeudi 16 mai 2024 à 20h30

Fin de séance: 22h30

Le Maire

Sébastien CHARRUYER



La secrétaire de séance  
PEZOUS Magali

